

LA CHARTE CANADIENNE DE DROITS ET LIBERTÉS

VOS LIBERTÉS FONDAMENTALES

En vertu de l'article 2 de la Charte canadienne des droits et libertés, toute personne au Canada a le droit de :

Religion

Liberté de conscience et de religion

Expression

Liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication

Assemblée

liberté de réunion pacifique

Association

Liberté de créer des liens avec les autres et de se joindre des groupes

LES DISCOURS HAINEUX NE SONT PAS PROTÉGÉS PAR LA CHARTE.

CRIMES HAINEUX AU CANADA

Le Code criminel du Canada (articles 318 et 319) traitent des actes criminels suivants :

- Plaidoyer en faveur du génocide
- Incitation publique à la haine
- Encourager délibérément la haine
- Promotion de l'antisémitisme

LE CONTEXTE EST EXTRÊMEMENT IMPORTANT DANS
LES ENQUÊTES SUR LA PROPAGANDE DE HAINE.

COMMENT SIGNALER LES CRIMES HAINEUX

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE 9-1-1

Le signalement des incidents aide la police à identifier des tendances, à enquêter sur les crimes, à soutenir les victimes et à prévenir de futurs incidents.

Même si vous n'êtes pas certain qu'un incident soit un crime haineux, on vous encourage à le signaler.

Pour signaler un crime ou un incident haineux au service de police de Brantford qui ne constitue pas une urgence :

NON-URGENCE

519-756-7050

VISITEZ

WWW.BRANTFORDPOLICE.CA
POUR EN SAVOIR PLUS



UNI CONTRE LA HAINE

COMPRENDRE ET SIGNALER
LES CRIMES DE HAINE



brantfordpolice.ca

CRIME HAINEUX OU INCIDENT HAINEUX ?

Est-ce un crime ?

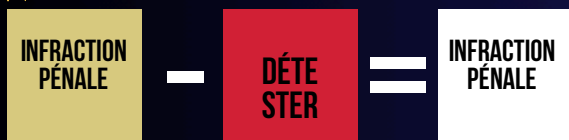
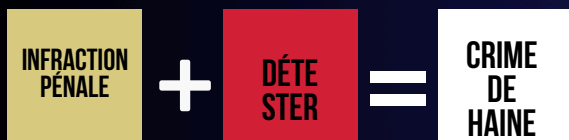
Peut-être. Un délit comme le vandalisme ou une agression devient un crime haineux s'il est motivé par des préjugés. Si ce n'est pas un crime, c'est un acte haineux.

C'est important ?

Oui. Les crimes haineux entraînent souvent des peines plus sévères devant les tribunaux.

Dois-je le signaler ?

Toujours. Signaler les comportements haineux — même si vous n'êtes pas certain qu'il s'agisse d'un crime — aide la police à surveiller les activités haineuses et à protéger notre communauté.



COMMENT SAVOIR SI UN CRIME HAINEUX A ÉTÉ COMMIS ?

Parfois, il est évident qu'un crime est motivé par la haine. D'autres fois, ça peut être moins clair.

Les principaux indicateurs pouvant indiquer qu'un crime haineux a été commis sont les suivants :

- ✓ Commentaires formulés lors de l'incident
- ✓ La motivation de l'auteur, voire l'absence de motivation apparente, est un élément à prendre en compte.
- ✓ La perception de la victime qu'elle était ciblée
- ✓ Affichage de symboles, de gestes et de propos haineux
- ✓ Comment l'infraction a été commise
- ✓ Comportements récurrents de harcèlement, d'humiliation ou d'intimidation
- ✓ Autres circonstances pertinentes entourant l'infraction

CRIME HAINEUX

Un crime devient un crime haineux lorsqu'il est motivé par des préjugés envers une communauté spécifique.

Cela inclut les crimes qui ciblent les personnes en raison de leur :

- Race ou origine ethnique
- Religion
- Orientation sexuelle
- Identité et expression de genre
- Handicap mental ou physique
- Âge ou sexe

INCIDENT HAINEUX

Tout acte haineux n'est pas un délit, mais chaque incident compte. Un incident haineux inclut tout comportement motivé par des préjugés, comme :

- Insultes ou langage offensant
- Insultes de nature ethnique ou vêtements religieux
- Intimidation ou exclusion sociale motivée par la haine